

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de BLOIS  
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

=====

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt deux et le 14 avril à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 6 avril 2022  
Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Franck POINTEAU, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Paul BEDIUO, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY*

*Présents mais non votants, Madame Sylvaine GENDRAULT et Monsieur Jérôme SEJOURNÉ*

**Délibération 3**

**OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021**

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BEDIUO  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021  
Constatant que toutes les écritures sont justifiées,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

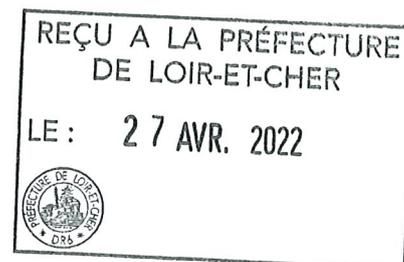
Un déficit cumulé d'investissement :	- 23042.52 €
Un excédent cumulé d'exploitation :	99986,69 €
Un solde positif des restes à réaliser :	145969,00 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

**Solde disponible :**

Compte R002 : Excédent reporté d'exploitation :	<b>99986,69 €</b>
Compte D001 : déficit d'investissement reporté :	<b>23042,52 €</b>

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 15 avril 2022



Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président  
Bernard ESPUGNA

